



Édito

Mobilisation des élus locaux face à la baisse des dotations

La baisse des dotations est en train de plonger le bloc communal dans de graves difficultés financières. C'est pourquoi l'Association des Maires de France (AMF) a sollicité une réunion avec le Premier Ministre (réunion qui s'est déroulée le 28 mai dernier). L'objectif est d'obtenir des infléchissements significatifs dès la loi de finances pour 2016.

En effet, les communes et leurs intercommunalités vont d'ici 2017 connaître une baisse cumulée des concours financiers de l'État de 15,7 milliards d'euros. Les conséquences seront lourdes sur les services à la population et le tissu économique local.

Or, le bloc communal ne dispose pas de marge de manœuvre pour compenser la baisse des dotations. Le poids des normes et le coût des politiques publiques pèsent sur les budgets du bloc communal. Et les élus ne souhaitent pas actionner le levier fiscal. La mutualisation est en marche mais ne permet pas de faire immédiatement des économies.

Par la baisse drastique des dotations, ce sont les investissements et les services à la population qui sont directement touchés. Les répercussions sont également nationales (croissance économique et baisse des recettes de l'État).

Un modèle de motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État est disponible sur le site de l'AMF. J'appelle les communes et communautés qui n'ont pas délibéré sur cette motion à le faire et à l'envoyer à notre Association.

Plus de 16000 délibérations reçues : c'est encourageant mais pas satisfaisant au regard des 36000 communes et des 2133 EPCI à fiscalité propre qui constituent notre territoire.

L'AMF organisera une journée nationale d'action le 19 septembre prochain dans toutes les communes de France.

L'AMF 22 proposera des actions spécifiques sur le territoire.

Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22
Maire de La Méaugon

1^{ère} Vice-présidente de Saint-Brieuc Agglomération

1 – LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

Réunion d'information du 12-06-15

Plus de 150 élus de tout le Département ont participé au débat, en présence de parlementaires de sensibilités politiques différentes (des Sénateurs, Messieurs BOTREL et VASPART et Madame PRUNAUD et de 2 Députés, Mesdames LE HOUÉROU et LE DISSEZ) et du Président délégué de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), Monsieur CAURET pour échanger sur un texte législatif très important pour l'avenir de l'organisation des communes et communautés (compétences, périmètres) et qui impacte l'organisation territoriale de nos concitoyens. Le texte est actuellement en débat et sera voté en juillet ; d'où l'importance de ce dialogue entre les élus des collectivités et nos Sénateurs et Députés, qui portent des propositions parfois différentes.

En conclusion, Armelle BOTHOREL, Présidente de l'AMF 22, a rappelé que l'AMF propose une motion de soutien pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État. Par ailleurs, elle a affirmé que les élus locaux ont un pouvoir à prendre dans l'organisation des services à la population, en cohérence avec les bassins de vie.

La Présidente a rencontré...

➤ **10-06-2015 – Madame CONNAN, Association Départementale Information Jeunesse (ADIJ 22)**

L'objet du rendez-vous a porté sur l'actualité de l'ADIJ 22 ainsi que sur la préparation d'une journée d'information avec l'AMF 22 le 4 décembre prochain.

➤ **10-06-2015 – Madame ROUYEZ, Inspecteur de la Santé Publique Vétérinaire**

Elle est venue sensibiliser l'AMF 22 sur l'opération « un fruit pour la récré ». La Présidente a assuré que l'AMF 22 est prête à être partenaire. En outre, elle a réclamé plus de souplesse dans la mise en œuvre du dispositif dans nos communes.

➤ **23-06-2015 – Madame VANDEN DRIESSCHE, Présidente de la Maison des Femmes et Madame BEAUDOIN, Trésorière adjointe**

Elles ont présenté leur activité et proposé à l'AMF 22 un partenariat pour informer les élus et les agents des collectivités sur l'égalité professionnelle Femmes / Hommes notamment.

➤ **23-06-2015 – Monsieur URVOY, Président de l'Association Régionale de l'Information et de la Communication (ARIC) et Madame AUTISSIER, Directrice**

Ils sont venus échanger avec la Présidente sur la question d'un partenariat entre l'ARIC et l'AMF 22.

➤ **30-06-2015 – Madame DETOC, Directrice de Délégation Armor-Finistère de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Madame BRUNEL, Chargée de communication, relation presse et partenariat**

Elles ont échangé sur la préparation d'une réunion d'information en partenariat avec l'AMF 22, prévue en 2016 au cours du 1^{er} trimestre.

La Présidente s'est rendue...

➤ **15-06-2015 – Réunion du schéma territorial des services aux familles**

Accompagnée de Madame DELUGIN, la Présidente a insisté sur la nécessité de porter le schéma à la connaissance des élus des Côtes d'Armor en organisant des réunions à l'échelle des bassins de vie.

Signature d'un partenariat avec la Caisse d'Épargne – 10-06-15

Notre Association a signé un protocole de partenariat avec la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire. L'idée est de distribuer, en fin d'année, au cours d'une réunion d'information, un guide du budget communal et intercommunal aux adhérents de l'AMF 22.

Réunion de travail groupe « littoral » – 15-06-15

Le groupe de travail « littoral » de l'AMF 22 s'est réuni pour échanger sur la problématique de la Loi Littoral sur notre territoire costarmoricain. Ronan KERDRAON, Maire de Plérin et Michel VASPART, Sénateur-Maire de Pleudihen-sur-Rance sont nos représentants pour siéger au niveau de l'AMF nationale.

Ronan KERDRAON a pu rapporter que l'objectif est de travailler sur des améliorations de la loi via le dépôt d'amendements.

Il a été retenu qu'un point d'information sera prévu sur le sujet au cours de l'Assemblée Générale du 30 janvier prochain. Une réunion avec les représentants des communes littorales du Département est envisagée au cours du premier trimestre 2016.

En outre, une réunion régionale des maires littoraux est prévue le 9 octobre 2015 à Plougastel-Daoulas.

Assises de l'Association des Petites Villes de France (APVF) – 18 & 19-06-15

Le congrès national de l'Association des Petites Villes de France (APVF) s'est déroulé à Paimpol. Différentes thématiques ont été traitées : le vivre-ensemble, l'innovation locale, la loi NOTRe. Notons sur ce dernier point que les élus demandent que l'on fasse confiance à l'intelligence des territoires. Ils insistent sur la nécessaire souplesse dans la mise en œuvre de la réforme.

2 – INFORMATIONS

INFORMATION JURIDIQUE

➤ **Conseil municipal – Est-il légal pour des particuliers de procéder à l'enregistrement audiovisuel des séances du conseil municipal ou de toute assemblée locale ?***

En vertu de l'article L. 2121-18 du Code général des collectivités territoriales, les séances du conseil municipal sont publiques et peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

Ce principe fonde ainsi le droit de conseillers municipaux comme des membres de l'assistance à enregistrer les débats et à les diffuser, éventuellement sur internet. Ce droit reconnu par la jurisprudence administrative a amené les juges à considérer comme illégale l'interdiction par le maire de procéder à un tel enregistrement dès lors que les modalités de celui-ci ne sont pas de nature à troubler le bon ordre des travaux de l'assemblée communale (CAA de Bordeaux, 24 juin 2003, req. n° 99BX01857 ; CE, 2 octobre 1992, req. n° 90134, commune de Donneville ; CE, 25 juillet 1980, req. n° 17844, M. Sandre).

L'accord des conseillers municipaux, qui sont investis d'un mandat électif et s'expriment dans l'exercice de ce mandat, n'est pas requis pour pouvoir procéder à une telle retransmission des séances publiques de l'assemblée délibérante.

Toutefois, si le droit à l'image d'un élu ne peut être opposé à un tiers, tel n'est pas le cas de celui des autres personnels municipaux assistant aux séances publiques. Dès lors la diffusion de l'image de ces personnes présentes dans la salle supposera de s'en tenir à la retransmission de plans larges du public.

Références : Question écrite de Chantal Deseyne, JO du Sénat du 11 juin 2015, n°14713

*Extrait de *La Gazette des Communes* du 5 mai 2015

INFORMATIONS EXTÉRIEURES

Lutte contre les violences faites aux femmes



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Côtes d'Armor

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Osez en parler !

DANS LES CÔTES D'ARMOR

L'AMF 22 s'engage aux côtés du Préfet pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes.

Ces violences sont toutes punies par la loi

- Humiliations,
 - Insultes
 - Menaces
- Pressions psychologiques
 - Coups
- Agressions sexuelles
 - Viols

commis par un (ex)conjoint ou (ex)compagnon

Il est important

- d'alerter
- de dénoncer
- d'entreprendre des démarches

auprès :

- d'un(e) médecin
- de la police ou de la gendarmerie ☎ 17

Des suites judiciaires sont possibles

Les victimes peuvent bénéficier d'aide et de conseils en s'adressant aux associations ou aux services spécialisés.

Document joint :

« *Violences faites aux femmes. Osez en parler ! – Contacts de proximité dans les Côtes d'Armor* »

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne vous informe *Le saviez-vous ?*

Exemples d'actions subventionnées par l'Agence de l'Eau dans les Côtes d'Armor en 2014

- Pour réduire les sources de pollution
- Pour dépolluer les eaux
- Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides
- Pour préserver le littoral et ses usages

Cf document joint

Préfinancement du FCTVA par la Caisse des Dépôts

Conformément à l'annonce du Président de la République du 3 avril 2015,
détaillée par le Premier Ministre le 8 avril 2015,
dans le cadre de la relance de l'investissement public,

la Caisse des Dépôts met en place depuis le 16 juin 2015,
un dispositif de **préfinancement à taux zéro du FCTVA**

Eligibilité : investissements 2015

Périodes de souscription : 16 juin - 31 juillet ou 15 août - 15 oct 2015



Souscription et détails sur le site :
www.prets.caissedesdepots.fr

Informations complémentaires :
dr.bretagne@caissedesdepots

Guide pratique joint

Un fruit pour la récré

Donner aux jeunes le goût et le plaisir de manger des fruits et légumes frais, c'est l'affaire de tous !
Le programme « **Un fruit pour la récré** » propose d'organiser une distribution de fruits ou légumes frais
dans les établissements scolaires et un accompagnement pédagogique.
Découvrez ce programme **financé à 76 %** par la communauté européenne !

Tous les établissements scolaires bénéficiant d'un numéro UAI et dépendant du ministère de l'Éducation Nationale ou du ministère de l'Agriculture sont éligibles : **les écoles primaires** (maternelles et

élémentaires), les établissements du secondaire (collèges, lycées, établissements de formation agricole) ; mais aussi, les accueils péri-scolaires (du matin ou du soir), les temps d'activités périscolaires (TAP) et les accueils collectifs de mineurs par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

L'aide est demandée par un organisme...

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site dans la rubrique « Actualités-Événements »

3 – COMMUNIQUÉS DE PRESSE NATIONAUX

Baisse des dotations : l'AMF engage une action nationale

Suite à la réunion de son Comité directeur composé de 100 élus et de tous les présidents d'associations départementales de métropole et d'outre-mer consacrée à la diminution brutale des ressources des collectivités locales, l'AMF a décidé d'engager immédiatement une mobilisation nationale de tous les maires et présidents d'intercommunalité de France.

Cette décision, sans précédent, vise à alerter solennellement et en toute transparence les pouvoirs publics et les habitants sur les lourdes conséquences de la baisse de 30% de leurs dotations (moins 15,7 M€ d'ici 2017) sur le tissu économique local et les services à la population.

Cette mobilisation prendra une double forme :

Dès maintenant et avant l'été :

- chaque association départementale a été invitée à réunir (de manière exceptionnelle le cas échéant) ses instances pour faire un point précis de la situation dans chacun des départements et territoires et de la communiquer très largement, notamment auprès des autorités locales et des parlementaires. Plus généralement, chaque association départementale prendra toutes les initiatives qu'elle jugera utile ;
- tous les maires et présidents d'intercommunalité de France auront été destinataires cette semaine des éléments d'information sur les conséquences actuelles et à terme de la baisse des dotations sur leur budget afin de leur permettre de sensibiliser leurs habitants... L'accent sera principalement mis sur les risques, déjà réels, de chute de l'investissement local et de dégradation des services rendus à la population (notamment état-civil, activités périscolaires, accueil petite enfance, services sociaux, installations et animations sportives et culturelles, etc.)

Plus de 16.000 communes et intercommunalités ont d'ores et déjà délibéré pour soutenir la démarche engagée par l'AMF et beaucoup d'autres devraient les rejoindre d'ici l'automne.

D'autre part, et à la rentrée :

De nombreux adhérents ayant fait part de leur profonde exaspération sur la manière dont la commune est marginalisée et les maires et les élus stigmatisés, l'AMF organisera une **journée nationale d'action** en septembre dans toutes les communes de France. Elle sera accompagnée d'une campagne de sensibilisation sur le rôle essentiel et irremplaçable des communes, et des intercommunalités, pour assurer en permanence les services essentiels à la population et œuvrer à la cohésion sociale.

En attendant le résultat des discussions budgétaires en cours avec le gouvernement, l'AMF refusera tout nouveau transfert de charges ou de responsabilités qui continuent à se multiplier à travers lois, règlements et annonces gouvernementales. Ses représentants dans les instances nationales consultatives (CFL, CNEN...) y veilleront. Elle invite également ses adhérents à s'y opposer localement.

Baisse des dotations : journée nationale d'action des maires et présidents d'intercommunalité le 19 septembre prochain

L'Association des maires de France, réunie en Bureau, a décidé que **la journée nationale d'action aura lieu le 19 septembre prochain.**

Cette décision sans précédent est en résonance avec la profonde préoccupation de très nombreux élus qui doivent faire face simultanément à une forte réduction des moyens et à un accroissement continu des charges pesant sur les communes et les intercommunalités ainsi qu'aux besoins des Français fragilisés par la crise économique.

Cette campagne décentralisée dans les communes et intercommunalités de France, avec le concours des associations départementales, vise à informer et sensibiliser directement les habitants des conséquences de la baisse brutale et inéquitable des dotations sur l'investissement et les services publics locaux.

Par cette action, l'AMF veut également souligner la place essentielle et irremplaçable de l'institution communale dans l'exercice de la démocratie républicaine et dans la recherche de plus en plus difficile du bien vivre ensemble et de la cohésion sociale.

Contacts Presse :

Marie-Hélène GALIN - Tél. 01 44 18 13 59

marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE - Tél. 01 44 18 51 91

thomas.oberle@amf.asso.fr

4 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

3 juillet 2015 : Réunion d'information relative à la rénovation énergétique des bâtiments publics en partenariat avec l'ADEME de 14 h 30 à 16 h 30, Moulin de Blanchardeau à Lanvollon

25 septembre 2015 : Réunion d'information sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de 9 h à 12 h, salle des fêtes de Pordic